

Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 1 :
Qu'est-ce que le
marché volontaire
du carbone ?**

Chapitre 1 : Qu'est-ce que le marché volontaire du carbone ?

Le marché volontaire du carbone (MVC) est une plateforme où les particuliers et les organisations délivrent, achètent et vendent des crédits carbone en dehors des systèmes règlementés ou obligatoires. Les **crédits carbone** sont des instruments négociables échangés sur le MVC. Ils sont générés par des activités qui éliminent les gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère ou y empêchent leur émission. Chaque crédit sur le MVC représente une tonne d'équivalent dioxyde de carbone (t CO₂ éq) qui est séquestrée ou n'a pas été émise. L'équivalent dioxyde de carbone est une unité de mesure qui convertit les quantités de GES émis (tout gaz confondus) en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.

Le MVC vise à atténuer le changement climatique par la création d'un espace permettant aux actrices et acteurs privé-e-s de financer des activités qui éliminent les émissions de GES de l'atmosphère ou réduisent les émissions de GES liées à l'industrie, aux transports, à l'énergie, aux bâtiments, à l'agriculture, à la déforestation ou à tout autre aspect de la vie humaine.

Des entreprises, des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et

d'autres parties prenantes publiques et privées **participent** au MVC. Les entreprises, pour leur part, s'y impliquent pour investir dans des activités génératrices de crédits de GES négociables et acquérir des crédits pour compenser volontairement les émissions de GES. Elles cherchent en outre à soutenir l'atténuation du changement climatique par le financement d'activités qui réduisent les émissions de GES ou éliminent ceux-ci de l'atmosphère. Leur participation est également motivée par la volonté de contribuer à leurs objectifs climatiques, de se différencier de leurs concurrent-e-s, mais aussi de renforcer la notoriété de leur marque et de fidéliser les consommateurs(rices), tout en définissant et commercialisant des produits « neutres en carbone ».

Les communautés locales, les propriétaires fonciers(ières) privé-e-s, les gouvernements locaux et les autres parties prenantes s'impliquent dans le MVC par le biais du **développement d'activités** et **en tant que bénéficiaires** d'activités d'atténuation du changement climatique. Pour les ONG, les communautés et les développeurs(euses) privé-e-s d'activités, le MVC permet d'accéder à des financements, souvent en devises fortes, afin de

mettre en œuvre des projets qui réduisent les émissions de GES ou améliorent les absorptions de GES. Grâce au MVC, les **gouvernements** peuvent attirer des investissements directs étrangers et obtenir des financements pour parvenir à une atténuation additionnelle du changement climatique. Si un certain nombre de gouvernements ont élaboré des programmes qui génèrent des réductions et des absorptions vérifiées des émissions dans le cadre de la **REDD+** (la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers), des organismes publics ont également parrainé des activités sur le MVC dans divers autres secteurs. Les instruments prévus par **l'article 6 de l'Accord de Paris** offrent aux États d'autres possibilités de financement de leur action climatique.

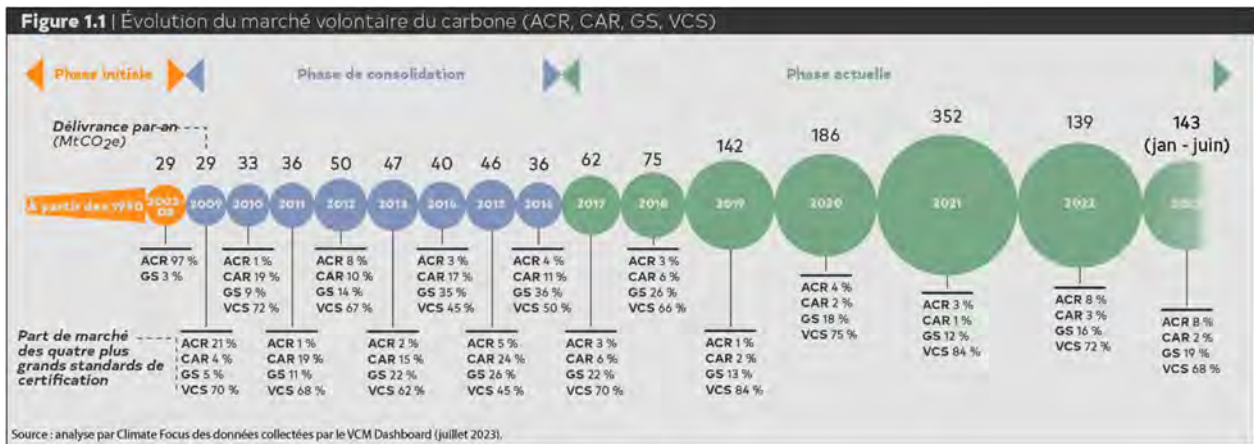
Comment fonctionne le MVC ?

Les crédits carbone échangés sur le MVC sont délivrés et certifiés conformément aux critères établis par les programmes de comptabilisation du carbone ou « standards de certification de réduction des émissions ». Ces **standards** sont des règles et critères instaurés par des organismes privés de certification de crédits carbone. Il s'agit en général d'ONG internationales, qui

établissent les méthodologies et les procédures de vérification, de validation et de suivi à respecter par les développeurs(euses) d'activités sur le MVC pour certifier que celles-ci séquestrent ou évitent de manière quantifiable des émissions de GES.

Le Verified Carbon Standard (VCS) est de loin le standard le plus important. En juin 2023, le VCS a délivré 71,3 pour cent des crédits carbone du MVC. Le Gold Standard (GS) est le deuxième plus important, avec 16,7 pour cent des crédits délivrés. Les troisième, quatrième et cinquième standards les plus importants sont l'American Carbon Registry (ACR – 6,3 pour cent des crédits), la Climate Action Reserve (CAR – 5,1 pour cent) et Plan Vivo (PV – 0,5 pour cent).

Les crédits carbone échangés sur le MVC sont générés par des projets, des ensembles de projets, des programmes ou des politiques publiques. Un **projet** est une activité spécifique qui élimine ou réduit les émissions de GES dans un secteur donné selon une méthodologie approuvée par un standard de certification. Les activités sur le MVC sont mises en œuvre au niveau du projet et, dans le cas de la **REDD+**, au niveau juridictionnel. Les projets et programmes juridictionnels sont définis dans une zone géographique sur une période donnée. Ils sont approuvés, validés, suivis et vérifiés par un **standard de certification de réduction des émissions**.



Certains standards de certification permettent l'agrégation de projets dans des projets groupés ou dans des programmes d'activités. Dans le cadre du **VCS**, les « **projets groupés** » ou ensembles d'activités regroupent en un seul programme plusieurs projets relevant de la même activité. Ainsi, les programmes qui comptent un grand nombre de petits projets peuvent se développer sans demander une nouvelle validation complète des standards à chaque expansion. Un programme d'activités, tel que défini par le **mécanisme de développement propre** (MDP) et appliqué par le **GS**, est un ensemble de plusieurs projets qui sont enregistrées comme une seule activité dans une zone géographique définie et présentent des méthodologies communes applicables à la conception et au suivi des projets. Souvent élaborés dans le **cadre de la REDD+**, les **programmes juridictionnels** sont des programmes publics de réduction des GES qui comptabilisent les réductions et absorptions

d'émissions à l'échelle nationale ou locale.

En général, on appelle « activités sur le MVC » ou « activités d'atténuation du changement climatique » les projets, les programmes et les groupes de projets ou de programmes.

Les crédits générés par les activités du MVC peuvent être **vendus** par les développeurs(euses) de projets ou les organismes publics directement aux acheteurs(euses), ou alors à des intermédiaires, qui les revendent aux utilisateurs(trices) finaux(ales). Afin **d'échanger des crédits carbone**, il convient de suivre plusieurs étapes : concevoir, élaborer et certifier les activités ; suivre, notifier et vérifier les réductions et absorptions d'émissions de GES ; et délivrer et transférer les crédits carbone. Parallèlement, les développeuses et développeurs des activités sur le MVC doivent attirer et structurer les investissements dans les activités qui réduisent ou éliminent les émissions. Le MVC peut être segmenté par secteur ou type d'activité (par exemple, foresterie, utilisation des terres,

agriculture, énergies renouvelables, déchets), par **standard de certification de réduction des émissions** (par exemple, le VCS ou le GS), par **qualité du crédit** (par exemple, crédits présentant des avantages pour les communautés locales ou d'autres avantages) ou par année de délivrance du crédit (c.-à-d. son millésime).

Comment le MVC a-t-il vu le jour ?

L'idée que des entreprises privées compensent les émissions de GES par des crédits carbone émerge à la fin des années 1980. Le **premier accord connu de compensation carbone** est un investissement de la société énergétique américaine AES dans un projet géré par l'ONG CARE, au Guatemala, dans le cadre duquel AES a accordé un financement à des agricultrices et agriculteurs pour planter des arbres. Il s'ensuit au milieu des années 1990 le lancement de l'Environmental Resources Trust (rebaptisé plus tard American Carbon Registry, et connu aujourd'hui sous le nom d'ACR), le premier registre privé pour les compensations volontaires aux États-Unis.

La compensation carbone dans le cadre des mécanismes de conformité prend ensuite son envol avec les mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto, en particulier le MDP, qui enregistre son premier projet en 2004. En parallèle, mais à un rythme plus lent, le MVC se

développe. Les **standards de certification de réduction des émissions** privés qui dominent le MVC aujourd'hui — le VCS, le GS, l'ACR et la CAR — voient le jour dans les années 2000. La figure 1.1 illustre l'évolution du MVC et des quatre principaux standards.

Quel est l'état du MVC ?

L'état du MVC peut être appréhendé en termes de croissance du marché (figure 1.1), de géographie et de secteur (figures 1.2 et 1.3) ainsi que de volumes de crédits carbone négociés et retirés (figure 1.4).

Le MVC connaît une croissance rapide de la demande comme de l'offre. Si l'augmentation de la délivrance de crédits carbone et du nombre de projets atteste de la croissance de l'offre, la croissance de la demande est mise en évidence par une augmentation des achats et des retraits (c.-à-d. de l'utilisation) des crédits. La majeure partie de l'offre de crédits carbone est générée dans les pays en développement, alors que la demande pour ces crédits pour l'essentiel se trouve dans les pays développés.

Offre

En 2021, les crédits carbone délivrés sur le MVC ont atteint le chiffre record de 352 millions. L'année 2022 a été marquée par une baisse des volumes sur le MVC, avec 279 millions de crédits délivrés, même si cela reste la

deuxième année la plus importante jamais enregistrée pour le marché. La légère baisse en 2022 de l'offre de crédits du MVC a été imputée à deux facteurs : d'une part, les retards dans les délivrances de crédits carbone, les standards de certification et les auditeurs(rices) ayant été submergés de demandes ; d'autre part, la suspension ou l'arrêt des activités sur le MVC par certains gouvernements dans leur pays pendant qu'ils réfléchissaient à l'application des règles de l'article 6 de l'Accord de Paris. En raison d'inquiétudes quant à la qualité des crédits carbone, à la transparence du marché et aux fausses allégations de neutralité carbone, les participant-e-s potentiels(les) au marché ont exprimé leur réticence à prendre part au MVC à grande échelle. Toutefois, les délivrances de crédits carbone demeurent nombreuses par rapport aux niveaux historiques et le volume global du MCV devrait continuer de croître.

À l'échelle mondiale, tous secteurs confondus, 4 661 activités sur le MVC (projets et programmes) ont généré 1 594 Mt CO₂ éq de réductions et d'absorptions des émissions de GES, ce qui équivaut aux émissions annuelles moyennes produites par environ 2 384 centrales au charbon (figure 1.2). L'offre de crédits carbone provient pour l'essentiel de pays à revenu faible ou intermédiaire.

Au niveau régional, l'Asie du Sud est globalement le premier fournisseur de crédits carbone. En effet, de nombreux crédits historiques proviennent de projets d'énergies renouvelables. La région Amérique latine et Caraïbes est le principal fournisseur de crédits de solutions fondées sur la nature (SfN). L'Afrique représente la plupart des crédits d'efficacité énergétique, dont la majorité provient de projets de cuisinière à petite échelle. L'Europe et l'Amérique du Nord contribuent à la plupart des crédits issus de projets de captage et de stockage du carbone, des gaz industriels et du méthane issu de mines de charbon. Sur le plan national, l'Inde, la Chine, le Brésil, les États-Unis et l'Indonésie sont les premiers fournisseurs de crédits carbone.

Un plus grand nombre de projets n'équivaut pas nécessairement à des délivrances de crédits plus importantes. C'est ce que montre la figure 1.3. Si l'Asie du Sud arrive en tête à l'échelle mondiale en nombre de projets et volume de crédits, dans d'autres régions, ces deux indicateurs ne sont toutefois pas directement corrélés. Les projets de foresterie communautaire, de cuisinière ou de biodigester donnent souvent lieu à de nombreux petits projets en raison de leur relative rapidité de développement et de leur ajout possible à des projets existants ou à des groupes de projets. Ces projets sont souvent regroupés en ensembles ou programmes qui

sont traités comme un seul projet à la figure 1.3, mais pourraient être divisés en projets individuels. En revanche, les projets de REDD+ sont souvent de grande ampleur, et un projet individuel peut être à l'origine de la délivrance de grands volumes de crédits carbone.

L'Asie du Sud-Est est un cas extrême : seulement 5,3 pour cent des projets sont des projets de SfN, mais ils produisent 73 pour cent des délivrances de crédits carbone.

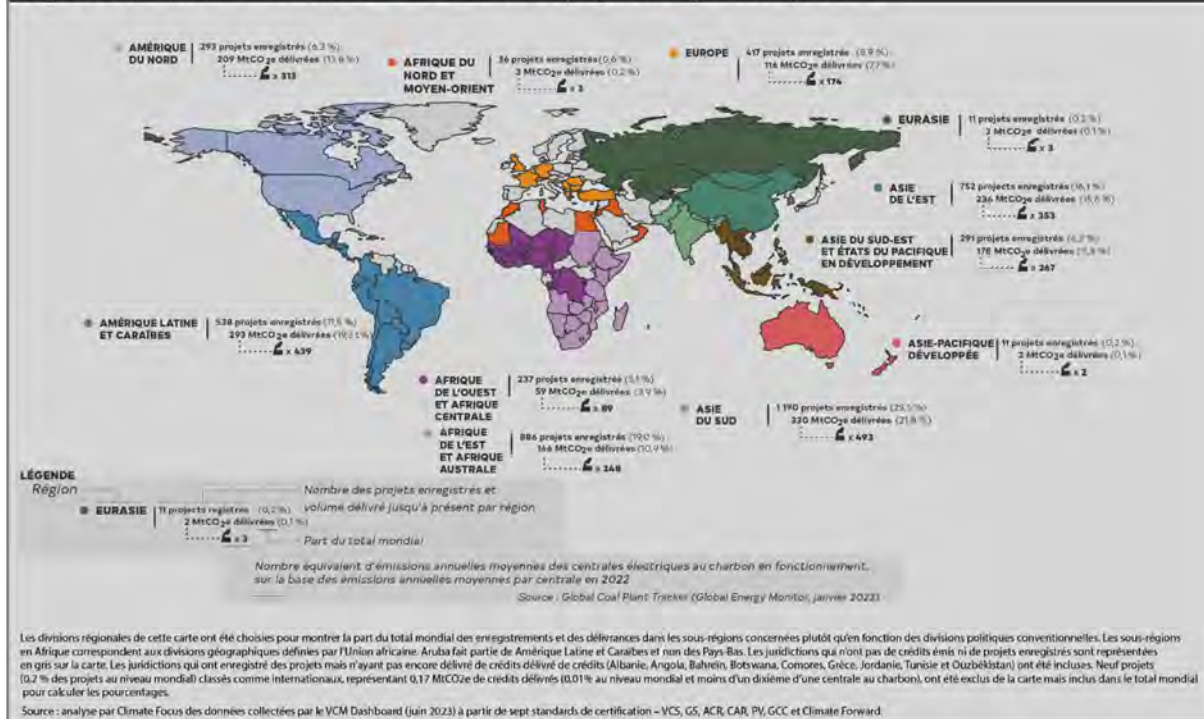
Demande

Malgré son augmentation rapide, la délivrance de crédits carbone sur le MVC pourrait ne pas suffire pour répondre à la demande, en particulier pour les crédits de plus en plus prisés associés à l'agriculture, à la foresterie et à d'autres SfN. Avec le développement du MVC, il est

probable que davantage de crédits issus de tous types de projets seront générés pour répondre à la demande. Les standards de certification de réduction des émissions continueront aussi probablement à élaborer des méthodologies plus fiables applicables à différents types de projets.

La demande en MVC provient pour l'essentiel d'entreprises privées qui utilisent des crédits carbone pour contribuer à leurs objectifs climatiques volontaires ou pour commercialiser des produits neutres en carbone en compensant les GES émis par leur production et leurs activités. Les consommateurs(rices) et les organismes publics acquièrent des crédits carbone pour « neutraliser » les activités polluantes telles que

Figure 1.2 | Délivrance des crédits carbone de MVC et projets enregistrés depuis 2002

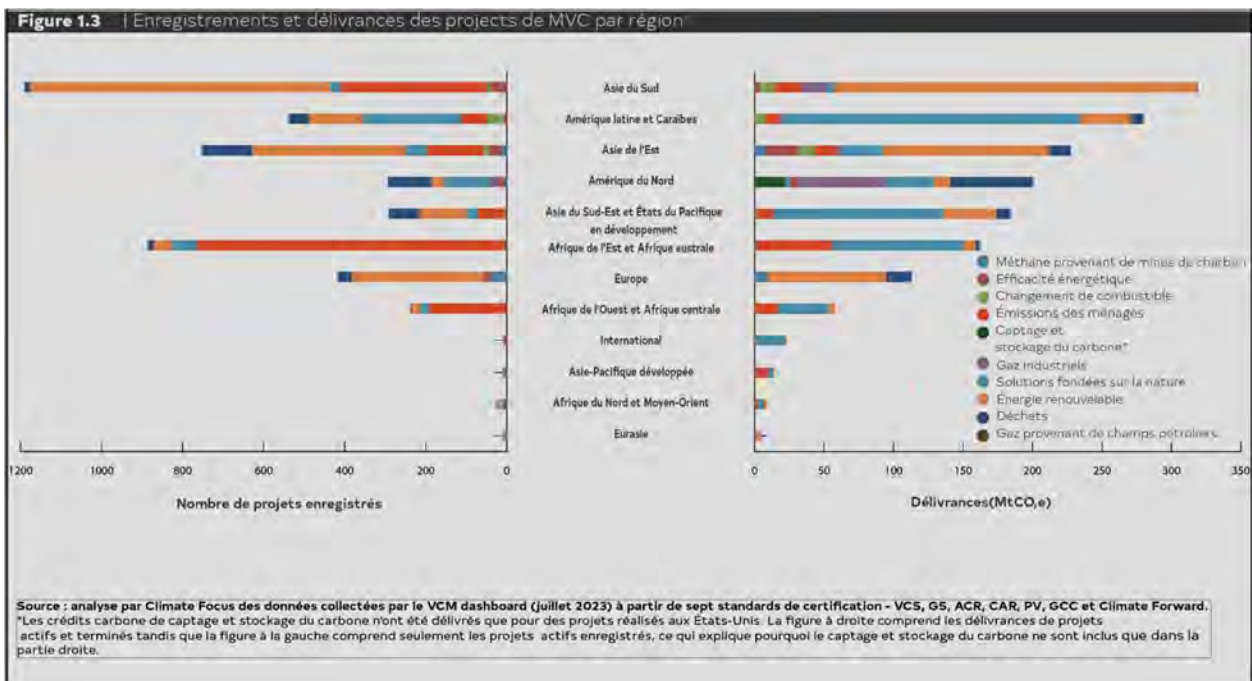


les voyages ou les événements. Une autre forme de demande est due aux **règlementations** qui permettent à des entités imposables de se servir des crédits du MVC comme actifs de conformité. Certains gouvernements autorisent les entreprises à se servir des crédits carbone pour honorer les obligations découlant des systèmes de taxe carbone ou d'échange de quotas d'émission.

Les retraits de crédits attestent de la hausse de la demande sur le MVC. En effet, les crédits sont retirés lorsqu'ils sont acquis par une utilisatrice ou un utilisateur final et affectés à la compensation des émissions de carbone ou à des objectifs non compensatoires. Si davantage de crédits sont retirés au fil du temps, alors il ne fait aucun doute qu'il existe une demande croissante pour ce type de crédit. La figure 1.4 montre que

le volume des retraits de crédits carbone est en augmentation constante depuis 2016. Les retraits de crédits du MVC ont atteint un niveau record en 2021 avec 161,9 millions de crédits retirés.

Ces retraits ont légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021. Cela a été **attribué** à un ralentissement général de l'économie mondiale et aux incertitudes entourant la prise de décisions des pays concernant les règles de l'article 6. Néanmoins, l'année 2022 a établi le record du deuxième plus grand volume de retraits de crédits carbone au cours d'une année, avec 155,1 millions de crédits retirés. La demande de crédits carbone **devrait** rester élevée et continuer d'augmenter.



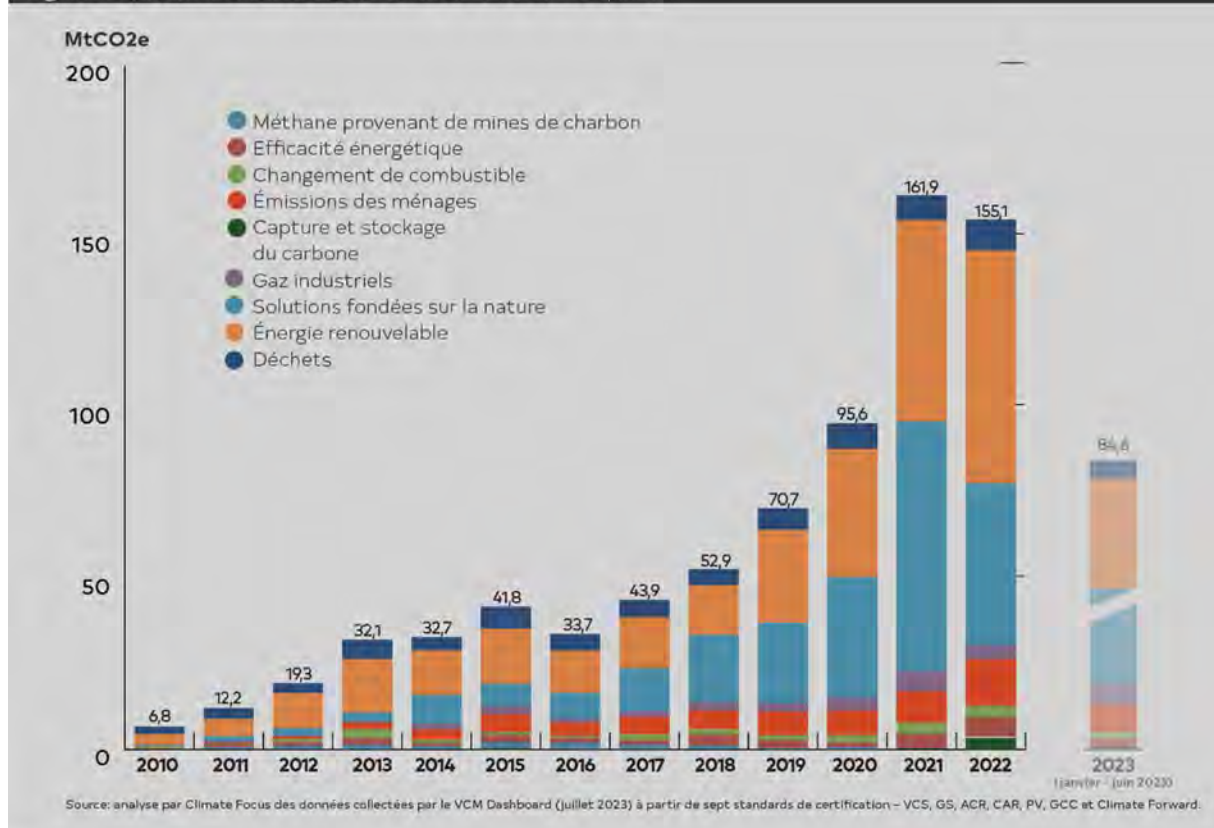
Quels sont les avantages et les limites du MVC ?

Le MVC peut mobiliser des investissements directs étrangers en faveur de l'atténuation du changement climatique et du développement durable qui ne sont pas prévus par la réglementation. Le MVC finance des projets d'atténuation du changement climatique qui viennent appuyer des mesures gouvernementales ayant la même finalité et, dans le cas des programmes REDD+ juridictionnels, des initiatives publiques d'atténuation. Aujourd'hui, presque tous les pays en développement constatent un intérêt accru pour les activités sur

le MVC de la part des développeurs(euses) de projets ainsi que des acheteurs(euses) de crédits carbone. S'il **est utilisé de manière stratégique**, le financement du MVC peut libérer des fonds publics pour les réorienter vers des objectifs d'atténuation du changement climatique que la finance carbone n'encourage pas suffisamment.

Le MVC présente toutefois deux faiblesses notables. Premièrement, la solidité du MVC dépend de la rigueur avec laquelle les **standards de certification de réduction des émissions** s'appliquent lors de la certification des réductions et des absorptions d'émissions réelles et additionnelles. La **qualité des crédits** fluctue en fonction de la

Figure 1.4 | Volume des crédits carbone de MVC retirés par an



prudence adoptée par les méthodes de quantification des projets, de la prise en compte de l'incertitude par ceux-ci et de l'inclusion de co-bénéfices, telles les contributions aux objectifs de développement durable (ODD). Qui plus est, les méthodes appliquées pour mesurer et suivre correctement les réductions et absorptions de GES font fréquemment l'objet de révisions et de discussions. Toutefois, la constante amélioration des méthodologies devrait permettre de corriger ce défaut.

La seconde faiblesse est que la compensation par le biais du MVC n'est qu'une mesure supplémentaire qui neutralise les émissions. Elle ne réduit pas les émissions globales. Tant que les crédits carbone serviront uniquement à compenser les émissions, le MVC ne pourra constituer à lui seul une solution au changement climatique. Aussi les **utilisations non compensatoires** des crédits peuvent-elles aider à transformer le MVC en un mécanisme qui favorise la réduction des émissions.

Lectures complémentaires

Almås, O., & Merope-Synge, S. (2023). *Carbon Markets, Forests and Rights: An Introductory Series*. Retrieved from <https://www.forestpeoples.org/en/report/2023/carbon-markets-forests-rights-explainer>

Climate Focus & UNDP. (2023). *VCM Access Strategy Toolkit*. Retrieved from <https://vcmintegrity.org/wp-content/uploads/2023/05/VCMI-VCM-Access-Strategy-Toolkit-1.pdf>

Dawes, A., McGeady, C., & Majkut, J. (2023, May 31). *Voluntary Carbon Markets: A Review of Global Initiatives and Evolving Models*. Center for Strategic & International Studies. Retrieved September 28, 2023, from <https://www.csis.org/analysis/voluntary-carbon-markets-review-global-initiatives-and-evolving-models>

Mikolajczyk, S., & Bravo, F. (2023). *Voluntary Carbon Market Update 2023 - H1: A Period of market consolidation*. Retrieved September 28, 2023, from <https://climatefocus.com/publications/voluntary-carbon-market-update-2023-h1-a-period-of-market-consolidation/>

World Bank. (2023). *State and Trends of Carbon Pricing 2023*. Retrieved May 25, 2023, from <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/39796>.

Remerciements

Auteurs : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Constitutrices et contributeurs : Felipe Bravo, Georg Hahn, Leo Mongendre, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence
Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteurs remercient les réviseuses et réviseurs, ainsi que les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.